

Mesures d'accompagnement		
<b>Enjeu : Sites emblématiques (paysage)</b>		
<b>à l'échelle d'un secteur</b>		
<b>Secteurs concernés :</b>		
<b>Points de vigilance</b>	<b>Acteurs</b>	<b>Indicateur</b>
Etablir une fiche de recommandations spécifiques pour chaque unité paysagère	Etat (DREAL)	Nombre de fiches réalisées
Prendre en compte les recommandations spécifiques réalisées lorsqu'elles existent	Exploitant	
<b>à l'échelle d'une exploitation dans le cadre d'une étude d'impact</b>		
<b>Secteurs concernés :</b>		
<b>Points de vigilance</b>	<b>Acteurs</b>	<b>Indicateur</b>
Volet « paysager » de l'étude d'impact : - à faire réaliser par un paysagiste diplômé - ne pas se limiter à l'analyse de la visibilité ; intégrer les notions de trame paysagère, d'ambiance, d'identité - proposer des illustrations	Exploitant	